

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 8 Décembre 2023

Le vendredi 8 décembre 2023, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 1^{er} décembre 2023, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, DESCOUTURES Sonia, DEVAUX Katia, LEGRAND Isabelle, DEFUIT Claudie, SAUVAL Christèle,
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, DÉTRÉ François-Xavier, GRIMAL Dominique, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe

Etaient excusés : Mme Catherine LECOCQ a donné pouvoir à Mme Katia DEVAUX

Etaient absents : Mme Jessica CAPLAIN, Mr Rémi RICARD, Mr Serge RONDOT

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance à 19h00

Il demande l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point n°3, la délibération étant déjà existante pour le paiement des heures supplémentaires et complémentaires (13-11-2020), les points n°12 et 13, la récupération de la taxe d'ordures ménagères (tout bailleur a le droit de demander le remboursement de la taxe d'ordure ménagères c'est le décret N°87-713 du 26 Aout 1987) et d'ajouter un intitulé au point n° 10 (et FIPD)

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 26/10/2023		1
Nomination d'un secrétaire de séance.		2
1	Délibération portant recrutement d'un coordonnateur communal – recensement 2024	2
2	Délibération portant recrutement d'agents recenseurs	2
3	Délibération relative aux modalités de réalisation et de rémunération des heures supplémentaires et complémentaires – agents recenseurs de la collectivité	
4	Délibération pour instauration d'une participation au financement de la mutuelle santé pour les agents	3
5	Délibération des Autorisations Spéciales d'Absences - correctif	3
6	Délibération Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	4
7	Délibération Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} Classe	4
8	Délibération Modification du Tableau des Effectifs	5
9	Délibération du rapport « Assainissement Collectif » du Président de la CCVS	6
10	Délibération demande de Subvention DETR 2024 pour le déploiement vidéo-surveillance	6
11	Délibération modifiant les Règlements Intérieurs de la Restauration Scolaire et l'ALSH - Pénalités	7
12	Délibération portant récupération de la Taxe d'Ordures Ménagères 2023 auprès des locataires	
13	Délibération portant récupération de la Taxe d'Ordures Ménagères 2020 à 2022 auprès des locataires	
Questions diverses		7

Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 26 Octobre 2023 :

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion de Conseil du 26 Octobre 2023.

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

M. le Maire le signe le PV ainsi que Mme CAPON Martine, secrétaire de séance.



Arrondissement d'Amiens
Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. le Maire propose que Mme NOIRET Isabelle soit nommée secrétaire de séance.

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Mme NOIRET Isabelle est désignée secrétaire de séance

1- Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2024

Monsieur le Maire donne la parole à M Sylvestre PICARD

Le prochain recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération

- Il est proposé de nommer comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener, Mme VERGEUR Claudine, Adjoint Administratif.
- Il est précisé que le coordonnateur d'enquête bénéficiera d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire (IFSE) à la fin de l'enquête
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adopter cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

2- Délibération portant Rémunération des Agents Recenseurs

Monsieur le Maire donne la parole à M Picard Sylvestre :

La collectivité doit organiser ces opérations de recensement du 18 janvier au samedi 17 février 2024.

Pour un déroulement optimal de celui-ci, 4 agents recenseurs seront recrutés

La dotation forfaitaire attribuée à la ville est 3206 €

L'INSEE a identifié un besoin pour la commune de Fouilloy de 480 feuilles de logements, 730 bulletins individuels et 14 dossiers d'adresses collectives.

Il est proposé :

- de fixer la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :

- 30 € par demi-journée de formation
- 60 € la journée de repérage
- 1,40 € par feuille de logement
- 1 € par bulletin individuel



Arrondissement d'Amiens

MAIRIE DE FOUILLOY

Canton de Corbie

- de préciser que la rémunération des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué
- d'ajouter que les agents de la collectivité bénéficieront d'une augmentation ponctuelle de leur régime indemnitaire correspondant à l'exercice de leur fonction de recenseur (journée de formation, collecte de l'enquête)
- d'inscrire les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

3- Délibération portant instauration d'une participation au financement de la mutuelle santé pour les agentsMonsieur le Maire donne la parole à M Sylvestre PICARD

Tout comme cela existe déjà en matière de prévoyance, la commune souhaite faire bénéficier à ses agents, titulaires et contractuels (de plus de 6 mois), d'une couverture santé par le biais d'une convention de participation conclue avec le CDG80.

Le CDG a retenu la MNT.

A partir du 1^{er} janvier 2024, la participation mensuelle de la commune par agent serait de 22 €. Une campagne d'information a eu lieu au sein des services. A ce jour 4 agents seraient intéressés.

Pour rappel, la prévoyance est également assurée par la MNT, la participation mensuelle par agent est de 16 €, 11 agents y ont adhéré.

Monsieur le Maire demande d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

4- Délibération portant sur les Autorisations Spéciales d'AbsencesMonsieur le Maire donne la parole à M Picard Sylvestre

Nous avons reçu un courrier de la préfecture service contrôle de légalité concernant la délibération prise le 1^{er} septembre 2023 sur les Autorisations Spéciales d'Absences. La préfecture demande au conseil de corriger le tableau validé par le CDG concernant l'octroi du congé lors du décès d'un enfant.

Il était inscrit 3 jours et l'article L 622-2 du code général de la fonction publique dispose que les agents publics bénéficient de droit d'une ASA de 12 jours, durée portée à 14 jours dans certains cas et d'ajouter que le régime indemnitaire est maintenu lors de ces périodes d'ASA.

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



5- Délibération Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

Monsieur le Maire donne la parole à M Picard Sylvestre

Vu l'avis de la Commission du personnel réunie le 04/12/2023,
Pour l'année 2023 le tableau d'avancements de grade est établi ainsi qu'il suit :

Cadre d'emplois : TECHNIQUE

Grade : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom	Date de la dernière promotion	Date de la promotion
1 - LEFEBVRE VALÉRIE	08/04/2017	01/12/2023

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

6- Délibération Création d'un poste d'Adjoint Animation Principal de 1^{ère} Classe

Monsieur le Maire donne la parole à M Picard Sylvestre

Vu l'avis de la Commission du personnel réunie le 04/12/2023,
Pour l'année 2023 le tableau d'avancements de grade est établi ainsi qu'il suit :

Cadre d'emplois : ANIMATION

Grade : Adjoint d'animation Principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom	Date de la dernière promotion	Date de la promotion
1 - LAËTITIA DEBEAULIEU	01/01/2017	01/12/2023

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**7- Délibération Modification du Tableau des Effectifs suite aux avancements de grade**

Le Maire donne la parole à M Picard Sylvestre :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des avancements de grade, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 Décembre 2023		
Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif	1 – Temps Complet
	Adjoint Administratif	1 – Temps Complet
	Adjoint Administratif	1 – Temps Complet
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise	Agent de Maîtrise	1 – Temps Complet
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1 – Temps Complet 1 – Temps non Complet
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	3 – Temps Complet 1 – Temps Non complet
	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1 – Temps Complet
	Adjoint Technique	1 – Temps Complet 1 – Temps Non complet
FILIERE ANIMATION		
Animateur Territorial	Animateur Principal 2 ^{ème} Classe	1 – Temps Complet
	Animateur	1 – Temps Complet
Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} Classe	1 – Temps Complet
	Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	1 – Temps Complet
	Adjoint d'Animation	1 – Temps Complet
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1 – Temps Complet

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

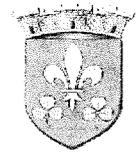
Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**8- Approbation du rapport sur la concession du service d'assainissement collectif 2022 du Président de la Communauté de Communes du Val de Somme**Monsieur le maire donne la parole à M Baillet

En application de l'article L5211.39 du code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur la concession du service d'assainissement collectif 2022 du Président de la Communauté de Communes du Val de Somme adopté par le Conseil Communautaire le 16 novembre 2023, doit être présenté aux membres du conseil pour approbation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce rapport

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

9- Délibération Demande subvention DETR 2024 et FIPD pour le déploiement de la vidéo-surveillanceMonsieur le Maire donne la parole à M Baillet

M Baillet présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'installation d'un système de vidéo protection pour un montant de travaux estimé à 93 624.00 € HT, correspondant au devis présenté par : CITYPROTECT

Deux dossiers de demande de subvention vont être déposés, l'un au titre de la DETR 2024, l'autre au titre du FIPD (Fonds Interministériel Prévoyance Délinquance)

Monsieur le Maire demande d'approuver le plan de financement suivant :

- 11 caméras seront installées sur la commune à différents points stratégiques (cf pièces jointes)

Subvention État DETR/ DSIL : 37 449.60 € HT soit 40 %

Subvention État Fonds vert : 0

Subvention État FNADT : 0

Subvention conseil régional Hauts-de-France : 0

Subvention conseil départemental de la Somme : 0

Aide d'un EPCI : 0

Autres (fonds européens, etc.) : FIPD : 37 449.60 € HT soit 40 %

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

Fonds propres : 18 724.80 HT € Soit 22 469.76 € TTC soit 20 %

Emprunt : 0

Crédit-bail ou autres (à préciser) : 0

Recettes générées par le projet : 0

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



**10- Délibération modifiant les règlements intérieurs de la restauration scolaire et de l'ALSH –
Supplément tarifaire**

Monsieur le Maire donne la parole à M Bocquet Philippe

Monsieur Bocquet informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier :

- Le règlement intérieur de la Restauration Scolaire suite aux nombreux défauts d'inscription et d'annulation constatés ce qui engendre un surcoût pour la collectivité
- Le règlement intérieur du service périscolaire – ALSH suite aux retards récurrents de certains parents le soir après 18h30
- Ces pénalités existaient déjà dans les règlements, mais étaient mal interprétés par les parents, c'est une mise au point pour rendre les règlements plus "officiels" et "compréhensibles" (donc applicables)

Et propose d'appliquer un supplément tarifaire au 1^{er} janvier 2024 dans les cas suivants :

SUPLÉMENTS TARIFAIRES QUI S'AJOUTENT À LA TARIFICATION HABITUELLE	
RESTAURATION SCOLAIRE – REPAS	
Défaut d'inscription	5 €
Inscription hors délais	5 €
Annulation hors délais et/ou sans justificatif médical	5 €
Absence de l'enfant sans justificatif	5 €
ACCUEIL DE LOISIRS	
Retard après 18 h 30 sans justificatif	50 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter :

La modification des règlements intérieurs de la cantine et de l'ALSH avec les suppléments tarifaires ci-dessus à partir du 01/01/2024

Les recettes seront encaissées sur la régie « cantine » pour les repas et sur la régie « ALSH » pour la garderie.

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

12- QUESTIONS DIVERSES

Mr DETRE précise que les travaux avancent bien dans le nouveau lotissement mais il a une crainte sur la sécurité à double sens dans la « rue des Roses » et sur une priorité à droite dangereuse. Le passage du camion de ramassage des déchets est dangereux dans cette rue, une réflexion sera menée à ce sujet. Monsieur Baillet répond que le plan de circulation est provisoire et que si cela ne fonctionne pas, une étude sera engagée pour changer le sens de circulation. Il précise que l'accès au chantier se fera uniquement par le Chemin de Boves.

Mme LEGRAND demande si les arbres de la rue Aristide BRIAND vont être élagués cette année. Mr le Maire précise qu'ils ne seront pas élagués cette année car cela a été effectué en 2022.

Mme LEGRAND demande s'il serait possible de baliser en jaune les entrées de garage en face des commerces de cette rue, afin d'éviter que les livreurs stationnent sur ces emplacements.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Mr le maire précise que ce traçage sera réalisé dès le printemps par les employés de la commune.

Mme DEFRUIT demande si l'on peut supprimer le passage piéton à l'entrée de la rue de Cachy car il est très dangereux ainsi que l'interdiction de stationner rue Faidherbe.

Mr SMERDA précise aussi qu'il faudrait déplacer le passage piéton sur la rue Gambetta d'au moins 10 m.

Mr le Maire et Mr Baillet précisent que lors de la prochaine « commission travaux », un tour de la commune sera réalisé pour prendre en compte ces remarques.

La séance est clôturée à 20h08

Le Maire, Yves DUCROCQ

la secrétaire de séance, Mme Isabelle NOIRET

